

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

e-mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h

mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 OCTOBRE 2011

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 9 septembre 2011 à 20h30.

Présents : M. Denis CLAIR, M. Fabrice MARTEL, Mme Nathalie DHORMES, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, Mr Christian ROSE, Mr Jean-Claude VIDAL

Excusé : M. Patrick MOUNIER

Absents : Mme Martine VERDEAUX, Mr Nicolas ARNAUD

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2011
- Délibération pour le choix du prestataire pour la 1ère tranche du marché AEP la Pranlette
- Validation assistance de l'hydrogéologue
- Espace d'animation
- Délibération subvention programmation culturelle 2012 CDRA VALDAC
- Travaux de voirie
- Alimentation en eau potable les Auches – Bois de Liviers
- Questions diverses

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Anne VIALATTE

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2011

Dans les questions diverses, le point sur le repas offert aux seniors de la commune par le CCAS est modifié comme suit :

«Un repas a été offert aux seniors de la commune par le centre communal d'action sociale (C.C.A.S.). Il a été financé par les recettes du « Biassou » organisé le 24 juin dernier par des bénévoles, et des membres de diverses associations, des élus. »

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucune autre remarque de la part des conseillers, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2- DELIBERATION POUR LE CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA 1ère TRANCHE DU MARCHÉ AEP LA PRANLETTE

La commission d'appel d'offres, réunie le 26 septembre 2011, et après analyse des offres déposées par trois entreprises et en application du règlement de consultation, propose de retenir la candidature la mieux disante. Il s'agit de la société MBPT dont l'offre se monte à 67 411 €/HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3- VALIDATION ASSISTANCE DE L'HYDROGEOLOGUE

Le maire informe le conseil que la consultation pour l'opération de recaptage de la source de la Pranlette est en cours. L'ouverture des plis interviendra le 12 octobre 2012.

Toutefois, s'agissant de travaux spécifiques, l'assistance d'un hydrogéologue est souhaitable. Le bureau d'études RABIN d'Aubenas a proposé à cet effet un devis pour un montant de 3210 € hors taxe.

Le conseil valide cette prestation.

4- ESPACE D'ANIMATION

Plan de financement

Le Maire présente au conseil le plan de financement pour le projet de l'espace d'animation qui devra être réalisé sur la commune.

Pour supporter les dépenses qui s'élèvent à un montant total de 816 368,07 €/TTC, différentes sources de financement doivent être sollicitées : subventions du conseil général, de l'Etat. Un recours à l'emprunt s'avère également indispensable.

Le tableau joint en annexe présente ce plan de financement qui est adopté à l'unanimité

Délibération pour autoriser le Maire à souscrire un emprunt

Le Maire présente dans un premier temps la situation financière de la commune en rappelant que les trois emprunts en cours représentent une annuité de 16 817,22 € jusqu'en 2013, soit un endettement par habitant de 37 €.

L'emprunt prévu de 600 000 € au taux de 3,82 % sur 15 ans générera, en tenant compte de la subvention versée annuellement par le Conseil général, une annuité de 54 006,92 € représentant un endettement par habitant de 119 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 – DELIBERATION SUBVENTION PROGRAMMATION CULTURELLE 2012 CDRA VALDAC

Afin d'assurer des prestations de qualité, l'Adjointe en charge du dossier suggère de limiter à 2 le nombre concerts qui pourraient être proposés dans le cadre de la programmation culturelle pour l'été 2012.

A cette fin, une enveloppe de 4000 € pourrait être prévu au budget et ceci, afin de solliciter une aide auprès de la Région, dans le cadre du CDRA VALDAC.

La délibération pour solliciter cette subvention est adoptée à l'unanimité.

6 – TRAVAUX DE VOIRIE

Avancement du parking de Pont de Boyon

Les travaux se poursuivent avec notamment la construction de l'escalier d'accès entièrement réalisé par l'employé communal.

Quelques aménagements supplémentaires sont prévus pour lesquels des devis ont été demandés : engravement de l'accès et de la plateforme, glissière en bois sur le mur d'accès, installation d'un portail, suite la cession de terrain d'un riverain.

Autres travaux

Divers autres travaux de réfection de la voirie doivent être prochainement réalisés (La pize, Pont de Boyon, Alisse, Lavayas). Ils représentent une dépense s'élevant à 30085€/HT.

7 – ALIMENTATION EN EAU POTABLE LES AUCHES – BOIS DE LIVIERS

Le principe de participation de la commune a ces travaux d'adduction en eau potable impliquant deux propriétaires avait été décidé lors du conseil du 11 mars 2011.

Dans la mesure où la canalisation sera obligatoirement communale, il est proposé que la commune soit le maître d'ouvrage de cette opération qui suppose la pose d'un tuyau de 550 mètres linéaires.

Le coût de l'ensemble des fournitures s'élèverait à 2388 € HT, selon un devis déjà transmis. Le montant des dépenses pour le creusement de la tranchée restent à évaluer.

Par ailleurs, l'accord des propriétaires fonciers concernés par le passage de cette canalisation est déjà obtenu.

La finalisation de ce projet sera étudiée lors d'un prochain conseil municipal.

8– QUESTIONS DIVERSES

Université populaire

L'Université populaire organise un atelier d'écritures qui se déroulera à Pranles. Dans ce cadre, il est également proposé une animation à destination des enfants des deux grandes classes de l'école, sous réserve du versement d'une subvention par le Conseil général et de la commune.

Le conseil donne son accord de principe pour le versement d'une subvention à hauteur de 90 € sous réserve de l'accord de la directrice de l'école pour cette animation.

Cession de terrain à Chazalet

Différents projets immobiliers dans le hameau de Chazalet impliqueraient des cessions de terrains. Tous les propriétaires concernés ont donné leur accord pour ces différents échanges. Il semblerait toutefois qu'une visite des lieux soit nécessaire avant toute décision.

A.D.N. (Ardèche -Drôme Numérique)

Le conseil général a fait savoir que la mise en service de NRAZO n'interviendrait que dans le courant du premier trimestre 2012.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le jeudi 10 novembre 2011 à 20h30.

La séance est levée à 22h15.